La majorité d'entre nous subit comme une fatalité l'impôt sur le revenu, alors qu'il y a de nombreux moyens de rendre l'addition bien moins salée. Dans cet article, je vous propose de découvrir quelques-uns de ces trucs et astuces.

Lorsque j'ai commencé à travailler en cabinet d'expertise comptable et qu'est venu le moment de faire ma 1ère déclaration d'impôt sur le revenu, je me suis rendu compte de 2 choses :

- la première fût que, même avec un salaire proche du SMIC et en étant célibataire, si je ne trouvais pas de solution, j'allais devoir payer de l'ordre de un mois de salaire en Impôt sur le Revenu.
- la seconde fût de constater qu'aucun de mes collègues ne maîtrisaient la fiscalité des particuliers et particulièrement l'Impôt sur le Revenu. Mon étude sur le sujet fût prolifique, puisqu'en exploitant la législation fiscale à bon escient, je me suis retrouvé à toucher une prime à l'emploi de presque 400 euros au lieu de devoir payer presque 1.000 euros d'impôts, et tout cela en toute légalité.

Cet article se focalise sur les économies réalisables grâce aux déductions de frais professionnels.

Tout d'abord, sachez que vous bénéficiez automatiquement sur votre salaire imposable, d'un abattement de 10% pour frais professionnels et que quoiqu'il en soit, il faudra toujours comparer vos frais réels à cet abattement. Mais qu'englobent ces fameux frais réels? Beaucoup de personnes pensent que cela se limite à un aller/retour domicile/travail (barème de frais kilométriques) et un repas par jour selon un forfait revu chaque année, alors que cela va beaucoup plus loin. En effet, la loi stipule que rentre dans le calcul des frais réels, l'ensemble des frais indispensables au maintien, mais également à l'évolution de l'activité professionnelle. Il faut donc comprendre que vous pouvez intégrer à vos frais réels, une multitude d'éléments à condition d'en garder les justificatifs de paiement et dans la limite de 12.502€. Voici quelques exemples souvent oubliés dans les déclarations d'impôt :

- Ouvrages: livres, magazines (professionnel, psychologie, développement personnel, etc.) en relation avec votre activité ou une future activité que vous envisagez d'exercer (bien évidemment les romans ne sont pas déductibles)
- Formations: toutes les formations que vous vous êtes payées (langues, perfectionnement, etc.) et non financées par l'entreprise ou par un organisme (bien évidemment, s'il vous reste une partie à charge, celle-ci sera déductible). Dans le cadre où vous devez vous déplacer pour suivre cette formation, les frais de déplacement, d'hébergement, etc. seront déductibles du moment où vous avez les justificatifs.

- Le matériel : si vous avez besoin de matériel, que cela soit pour votre activité actuelle, future ou pour votre formation, leur achat rentrera dans les frais réels déductibles de votre salaire imposable à l'Impôt sur le Revenu. Cela peut être un ordinateur portable, une imprimante mais également du matériel de sport si vous exercez une profession en relation avec ce dernier.
- Séances de psychothérapie : vous allez me dire « il dit n'importe quoi là... » Eh bien non! Cette thérapie, si elle a pour origine votre activité professionnelle, pourra s'intégrer dans vos frais réels. Il vous faudra simplement une attestation de votre thérapeute le justifiant (ex: gérer le stress au travail, éviter un burn-out...).

Aviez-vous déjà pensé à inclure de tels éléments dans vos déductions de frais professionnels ? Il y a des milliers d'autres exemples de frais déductibles qui peuvent vous permettre de payer beaucoup moins d'impôts.

Dans de prochains articles, je mettrai en avant d'autres techniques vous permettant de réduire encore plus votre imposition voir même de ne pas payer un centime d'impôts et cela n'est pas réservé qu'aux riches. Mais sachez que la fiscalité Française est la plus complexe au monde et que chaque cas est particulier.

Cet article a été rédigé par l'équipe de Raxia Consulting, entreprise offrant des services de déclaration d'impôts à partir de 89€. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.raxiaconsulting.com